



DELIBERATION N° 9

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 28  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil quinze, le vingt-un juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 15 juillet 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. DOS- SANTOS, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C.MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : MA. THEBAUD (pouvoir à C.ORDONNES), L. DARRIBEROUGE (pouvoir à F.GONZALEZ), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCO), G. MOSCHETTI (pouvoir à M.EVENE), S.PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : G.ELGART

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe l'assemblée que dans le cadre de son programme de travaux visant à améliorer la performance du réseau de distribution électrique, le Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques souhaite enfouir la ligne électrique aérienne basse tension située sur la rue Séverin Latappy.

Pour ce faire, le SDEPA doit encastrier un coffret électrique dans un mur appartenant à la Commune, section AN 82/85, enfouir un câble de branchement souterrain afin de procéder à la reprise du branchement existant du stade Municipal de Piquessary.

De plus, le SDEPA doit enfouir une ligne électrique sur la parcelle AR 242 afin d'assurer l'alimentation du coffret qui sera implanté en bordure de la rue Séverin Latappy.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de passage pour réseau de distribution souterraine, à l'amiable.

Il rappelle que ces travaux sont entièrement réalisés à la charge du Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques.

Convention pour  
réseau de  
distribution  
souterraine avec le  
Syndicat  
Départemental  
d'Energie des  
Pyrénées  
Atlantiques -  
Autorisation  
accordée à  
Monsieur le Maire  
de la signer

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **Autorise** le SDEPA à réaliser les travaux tels qu'indiqués ci-dessus,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de passage pour réseau de distribution souterraine avec le SDEPA.

**Pour extrait certifié conforme**

**Boucau, le 22 juillet 2015**

**Le Maire,**

**Francis GONZALEZ**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/07/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/07/2015